

COMITÉ DE VIGILANCE



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À NEUVILLE, LE MARDI 19 NOVEMBRE 2019 À 19 H

Sont présents :

M. Claude Sauvé, président	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
Mme Sylvie Béland	MRC de Portneuf
M. Jean-Luc Mercure	RRGMRP
Mme Guylaine Bernard	TCEP
Mme Marie-Ève Samson	Ville de Neuville

Est également présente :

Mme Christine Corbin	Secrétaire substitut du comité
----------------------	--------------------------------

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE M. CLAUDE SAUVÉ IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant à l'item *Affaires diverses* le sujet suivant :

a) Perception de la population sur les matières résiduelles

2. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

Le président passe en revue les sujets discutés lors de la réunion du 27 novembre 2018 et rappelle que le compte-rendu est déjà approuvé par les membres selon les règles de fonctionnement.

a) **Suivi**

Aucun.

3. NOUVELLE REPRÉSENTANTE POUR LA VILLE DE NEUVILLE ET ANNONCE DU SUBSTITUT DE MADAME ÉLAINE VERRET

Mme Marie-Ève Samson a été récemment nommée par la Ville de Neuville pour remplacer M. John Giroux-McCollough au comité de vigilance. Le comité de vigilance lui souhaite donc la bienvenue.

M. Mercure en profite pour mentionner que Mme Christine Corbin sera substitut de Mme Élane Verret comme secrétaire du comité quand elle sera absente.

4. PLAINTES

M. Jean-Luc Mercure mentionne au comité de vigilance qu'une plainte a été formulée par un citoyen de Pont-Rouge concernant les odeurs qui se dégagent du LET.

M. Mercure informe le comité que la Régie a procédé à l'installation de plusieurs brumisateurs à des endroits stratégiques sur le site, tel que le bassin de lixiviat et du filtrat, le bassin d'accumulation des boues de fosses septiques ainsi qu'à la station de pompage. Cela a contribué grandement à contrôler certaines odeurs cependant, nous avons des empyreumes qui demeurent récurrents. M. Mercure indique que les systèmes de brumisateur ne peuvent pas être en fonction l'hiver, car ils fonctionnent avec de l'eau. La Régie a donc fait l'acquisition d'un nouveau système de fragrance qui sera installé autour de la cellule d'enfouissement, et ce, au coût de 50 000 \$. Le nouveau système sera opérationnel d'ici un mois et M. Mercure a bon espoir que ce nouveau système atténue les empyreumes qui émanent du site d'enfouissement. La Régie est en constante recherche de solution pour enrayer les odeurs du LET.

5. TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2019 ET PRÉVUS EN 2020 AU LET

En 2019, la Régie a débuté la construction de la cellule # 3 au montant 2 372 000 \$. M. Mercure mentionne que la Régie a effectué les travaux d'excavation du fond de la cellule #3, ce qui a occasionné une économie dans la réalisation du projet. Il indique également au comité que le captage des biogaz se fait maintenant de façon progressive selon la fermeture de la cellule et que la Régie procède elle-même à l'installation des canalisations du biogaz. Il spécifie que l'installation des membranes et des canalisations du lixiviat est effectuée par une compagnie spécialisée dans le domaine, et qu'à tous les 150 pieds, des tests sont effectués sur les membranes par un laboratoire certifié pour attester que celles-ci respectent les normes admissibles. Les membranes sont soudées et vérifiées avec un système d'injection d'air à leur extrémité pour certifier leur étanchéité. Une inspection visuelle est aussi réalisée sur l'ensemble du projet de construction de la cellule #3.

M. Mercure avise que la cellule #2 ne sera pas fermée avant l'automne 2020.

Le décret pour l'agrandissement du LET émis en 2011 prévoit 7 cellules d'enfouissement pour un volume totalisant 2 940 000 mètres cubes. Il mentionne que lors de l'ouverture d'une nouvelle cellule la Régie doit déposer une demande de modification de certificat d'autorisation au ministère.

M. Mercure annonce au comité qu'en 2020 la Régie prévoit faire la construction d'un dôme pour accueillir les matières organiques qui sont présentement transbordées sur la cellule #2.

Ce dôme sera équipé de canalisation pour capter le lixiviat qui en découle et protégera la matière des conditions climatiques.

Un projet avec l'association des personnes handicapées du Québec devrait voir le jour en 2020 afin de procéder à la récupération des matelas et des tubulures d'érablière plutôt que de les acheminer à l'enfouissement et ainsi recycler leurs composantes. Une rencontre avec le député est planifiée le 10 décembre prochain dans le but d'obtenir une aide financière. Une demande de subvention a également été déposée auprès d'Alcoa pour les équipements nécessaires au projet, la Régie est en attente d'une réponse de leur part.

6. DÉPÔT DU BILAN DE PERFORMANCE 2018 DE LA RÉGIE

Les membres prennent connaissance du taux de diversion 2018 de la Régie, lequel indique que 65 % des matières ont été détournées de l'enfouissement. De plus, on peut voir l'évolution du nombre d'utilisateurs aux écocentres et de la population qui est en forte croissance. Le nombre d'utilisateurs devrait croître en 2019 avec l'ouverture de l'écocentre Ste-Catherine en juillet 2019.

Mme Guylaine Bernard demande si les matières recyclables vont à un seul centre de tri. M. Mercure informe le comité que la matière peut être envoyée dans des centres de tri autre que celui du fournisseur de service, car celui-ci a conclu des ententes en raison de la crise qui sévit au Québec. Actuellement, la matière est transbordée aux centres de tri de Victoriaville, de Granby ainsi qu'à Thetford mines.

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS D'ANALYSES D'EAU

M. Mercure rappelle que les résultats sont disponibles sur le site Internet de la Régie à la section Comité de vigilance. Il avise que les résultats sont satisfaisants et dans les normes du ministère.

8. AFFAIRES DIVERSES

a) Perception de la population sur les matières résiduelles

Mme Guylaine Bernard s'informe des moyens que la Régie utilise pour augmenter le taux de diversion. M. Mercure informe le comité que la Régie déploie plusieurs façons de sensibiliser la population et d'éduquer celle-ci sur la méthode de bien gérer leurs matières résiduelles. La Régie organise une porte ouverte depuis quelques années afin que la population prenne conscience des impacts de l'enfouissement. Elle offre des rencontres auprès des écoles, fait des parutions dans plusieurs médias et est présente lors d'événements culturels. La Régie est à l'affût de toute nouvelle procédure en ce qui a trait à la réutilisation, au recyclage et au compostage des matières.

9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

Les membres conviendront de tenir la prochaine assemblée du comité de vigilance en 2020. Un sondage sera transmis en temps opportun.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR LA PROPOSITION DE M. CLAUDE SAUVÉ
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée à 20 h 50.

Claude Sauvé, Président

Christine Corbin, Secrétaire substitut